

# Haulotte Group : Assemblée générale du 26 mai 2020 à huis clos

Informations financières

L'Horme, le 17 Avril 2020

## Information sur les modalités de participation des actionnaires

Compte tenu de l'épidémie actuelle de Covid-19 et des mesures d'interdiction de rassemblement et de déplacement prises par le gouvernement en vue de lutter contre sa propagation, la société Haulotte Group tiendra son assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le 26 mai 2020, à 10 heures, exceptionnellement à huis clos et sans la présence de ses actionnaires, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Les actionnaires sont invités à exprimer leur voix en utilisant le formulaire unique de vote à distance et de vote par procuration à leur libre disposition sur le site internet de la société : [www.haulotte.com](http://www.haulotte.com) section « relations investisseurs », rubrique « rapports et documents » et à retourner leur formulaire complété à l'adresse suivante : [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr).

Les actionnaires sont également invités à poser leurs questions par écrit. Les questions écrites peuvent être adressées par voie postale au siège social de la société situé La Péronnière, 42152, L'Horme, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du conseil d'administration, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [relation-investisseurs@haulotte.com](mailto:relation-investisseurs@haulotte.com).

Les réponses aux questions écrites seront données sur le site internet de la société.

L'avis de réunion de la société a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 17 avril 2020. L'avis contient notamment l'ordre du jour, le texte des projets de résolutions ainsi que les modalités relatives à la tenue de l'assemblée, à la participation et au vote des actionnaires, aux demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour, à la soumission de questions écrites et à l'exercice du droit de communication des actionnaires, qui sont détaillées à la fin de cet avis.

En l'absence d'actionnaires présents sous une forme quelconque et compte tenu des interdictions de déplacement et de rassemblement prévues par le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 tel que modifié par le décret n°2020-423 du 14 avril 2020, Madame Christelle Magnard et Monsieur Jean-Christophe Kopp ont été désignés en qualité de scrutateurs à l'assemblée générale du 26 mai 2020 conformément à l'article 8, 2° du décret n°2020-418 du 10 avril 2020.

<https://www.haulotte.com/fr/document/avis-prealable-de-reunion-assemblee-generale-ordinaire-et-extraordinaire-exercice-2019>

<https://www.haulotte.com/fr/document/rapport-du-conseil-dadministration-contenant-l'expose-des-motifs-des-projets-de-resolutions>

<https://www.haulotte.com/fr/document/texte-des-projets-de-resolutions-presentes-par-le-conseil-lassemblee-generale-du-26-mai>

**Formulaire de vote:** <https://www.haulotte.com/fr/document/assemblee-generale-26052020-exercice-2019-formulaire-de-vote>

Codes : ISIN : FR0000066755- BLOOMBERG : PIG FP - REUTER : PYHE . PA  
Euronext Paris Compartiment B – Indices : CACS

